



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 55/2015
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 27 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 02 JUIN 2015

Affiché le : 02 JUIN 2015

L'An deux mille quinze, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 juin 2015

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, RAYMOND, RIGAUD, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, FERTE, MARTIN, GARBIN.

ABSENT : M. LACLAU

EXCUSÉE : Mme LE GUIRIEC

PROCURATIONS

Mme FIEVRE	à	Mme MAUREL
M. CANEZIN	à	M. SANCHEZ
Mme SUZE	à	Mme GIOIA-MASSOT

SECRETAIRE : M. BEUILLE a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION - Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est liée à la Caisse d'Allocations Familiales par un outil partenarial qui prend actuellement en compte l'ensemble des structures d'accueils présentes sur la commune pour les enfants et les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans :

- un Contrat Enfance Jeunesse conclu en 2010 pour une durée de quatre ans.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2014 et qu'il conviendrait de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse avec le maintien des objectifs du contrat précédent ainsi que le schéma de développement 2015-2018.

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de quatre ans.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de quatre ans.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 30 juin 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

